

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 28

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Achat de prestations dans le cadre de deux manifestations sportives.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PRESENTATION

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine de la jeunesse et du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil Départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats d'espaces promotionnels et/ou de places dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Ces achats permettent en effet d'associer notre image à des manifestations d'envergure nationale voire internationale qui valorisent l'image de notre territoire et stimulent son économie.

PROPOSITIONS

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à deux manifestations qui participent à l'identité du département et la valorisent en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par leurs aspects économiques et médiatiques :

1/ Le Mondial La Marseillaise à Pétanque

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels) dans le cadre du « Mondial La Marseillaise à Pétanque ».

En effet, l'association « Mondial La Marseillaise à Pétanque » organise à Marseille du 2 au 7 juillet 2017 un concours de pétanque ouvert à tous et regroupe environ 14 000 participants venant de toutes les régions de France mais aussi d'une vingtaine de pays étrangers.

La popularité de cette manifestation dépasse largement les frontières de notre territoire en s'appuyant sur les retransmissions télévisées, radiophoniques ou bien encore dans la presse. Ce spectacle gratuit qui draine un public nombreux, plus de 160 000 spectateurs pour l'édition 2016, s'achèvera par une finale sur le Vieux-Port de Marseille.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'animations (animations jeunesse, animations seniors).

Le montant total des achats proposés est de 300.000€ TTC maximum.

2/ Le Provençal 13.

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels) dans le cadre du «Provençal 13».

Créé en 1908, le concours se nommait initialement « Le Petit Provençal ». L'édition 2016 a été annulée pour des raisons techniques et pour cette année 2017

l'organisation sera confiée à la SA La Provence, sise au 248 avenue Roger Salengro dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

Il est considéré comme le concours emblématique du jeu provençal et a toute sa place dans le patrimoine du Midi. Cette vitrine du jeu Provençal se déroulera sur une semaine au mois de juillet 2017 au Parc Borely à Marseille.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'animations.

Le montant total des achats proposés est de 300.000€ TTC maximum.

L'ensemble de ces achats pour ces deux manifestations sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3^o du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association « Mondial la Marseillaise à Pétanque » ainsi que par la société « SA La Provence » concernant la commercialisation de ces prestations.

CONCLUSION

En cas d'approbation de votre part des actions envisagées, j'ai l'honneur de vous informer du lancement d'une procédure négociée suivant l'article 30 I 3^o du décret 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec :

- l'association « Mondial la Marseillaise à Pétanque » pour l'achat de prestations lors de la manifestation éponyme.
- La société « La Provence » pour l'achat de prestations lors de la manifestation « Le Provençal 13 ».

La dépense, s'élevant au maximum à 600.000 €, sera imputée au chapitre 011 du budget du département

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL